



## Agir pour un toit Mission Mécénat

Nathalie Bédène

Cheffe de projet Mécénat-partenariats  
Direction Accompagnement des territoires (DAT)

bedene.nathalie@pasdecalais.fr

06-09-47-83-12 / 03-21-21-69-49

Plus d'infos sur : [pasdecalais.fr](https://pasdecalais.fr)  

Conseil départemental du Pas-de-Calais - Communication - vs - jan 25 / © AdobeStock / Imprimerie départementale

**62** Pas-de-Calais  
*Mon* Département



# Mécénat

Département du Pas-de-Calais

Aidez-nous à loger 18 personnes sans accès à un toit

**Le Logement d'abord** pour faciliter l'accès  
au logement des personnes vulnérables.

**62** Pas-de-Calais  
*Mon* Département

[pasdecalais.fr](https://pasdecalais.fr)  



LE LOGEMENT D'ABORD  
DANS LE PAS-DE-CALAIS



Pour en savoir + sur le Logement d'abord

## Se sentir chez soi : une étape essentielle vers l'insertion

Reloger les personnes particulièrement vulnérables est un véritable défi dans le contexte de la crise du logement. Faciliter leur installation est une première étape avant de les accompagner dans leur chemin vers l'inclusion sociale et professionnelle. Car il n'est pas rare qu'après un parcours d'hébergement précaire, les personnes se retrouvent dans un logement vide. Avoir le minimum d'équipement - un lit, une table, des chaises, un réfrigérateur, un meuble de rangement... - est essentiel pour bien vivre dans son logement !

« On présuppose que le premier besoin d'une personne c'est d'avoir un toit, et ce de manière inconditionnelle ».



Stéphanie Verdonck, *Travailleuse sociale, Coordinatrice Logement d'abord sur l'Artois*



Si des aides à l'achat d'équipement de première nécessité existent pour les jeunes de moins de 25 ans et les bénéficiaires du RSA, **aucune solution n'existe actuellement** pour aider les personnes qui ne remplissent pas ces critères, malgré leur grande précarité.

### Qui pourra bénéficier de ce soutien ?

- Les personnes sortant d'hébergement (foyer, CHRS...).
- Les personnes qui étaient hébergées chez un tiers.
- Les personnes vivant à la rue ou en squat.

### Comment y remédier ?

#### ⇒ Cofinancer l'équipement de première nécessité

Le Département du Pas-de-Calais propose d'élargir le champ d'action du Fonds de Solidarité Logement (FSL\*) pour y inclure des **aides à l'équipement de première nécessité à destination des personnes particulièrement vulnérables** accompagnées dans le cadre du Logement d'abord. L'aide sera proposée sous forme d'une subvention forfaitaire, versée directement au fournisseur d'équipement mobilier ou électroménager sur la base d'un devis (en magasin ou en ressourcerie).

**Dans un contexte budgétaire tendu avec des besoins sociaux en augmentation le Département du Pas-de-Calais souhaite solliciter des mécènes qui pourraient financer ce nouveau dispositif. Une première expérimentation serait menée sur 2 ans.**

**14 000 € / an = pour aider  
25 personnes en grande précarité**

Montant moyen de l'aide à l'équipement : 573 €  
Montant maximum pour une personne seule : 1150 €  
Montant maximum pour un couple : 1230 €

#### ⇒ Don en nature : partenariat avec les ressourceries du territoire

D'autre part, le Département du Pas-de-Calais développe des partenariats avec les ressourceries de son territoire pour faciliter l'accès des ménages accompagnés à une offre d'équipement de seconde main. Le Département se propose de mettre en lien des mécènes qui souhaiteraient faire des **dons de meubles et d'équipement** avec des ressourceries du Pas-de-Calais, afin de pouvoir mettre à disposition gratuitement cet équipement à l'ensemble des personnes accompagnées dans le cadre du Logement d'abord.

\*Le FSL est un fonds partenarial géré par le Département (loi Besson), auquel participent financièrement les bailleurs sociaux, certains fournisseurs d'énergie... Ce dispositif permet d'accorder des aides financières sous forme de prêt ou de subvention à des ménages précaires qui rencontrent des difficultés liées au logement. Sa gestion financière est déléguée à la CAF. Les aides accordées ne sont jamais versées au bénéficiaire directement, mais au créancier.